## Rapatriement de vos données DGD sur la Forêt Bouge

## Accédez à vos données numériques que le CRPF a en sa possession

Si vous êtes détenteurs d'un Document de Gestion Durable (DGD), le CRPF Bretagne-Pays de la Loire possède des informations sur votre forêt dans sa base de données. Vous pouvez récupérer à minima le parcellaire cadastral, et selon le DGD, le tableau des peuplements et des coupes sous format numérique. Pour cela, suivez ce guide !

## 1. CREER UN COMPTE EN TANT QUE PROPRIETAIRE :

Connectez-vous : www.laforetbouge.fr/bretagne



Si vous avez besoin de plus de détail pour la création de votre compte, un tutoriel est disponible en cliquant ici.

## 2. <u>RENDEZ-VOUS DANS LES PARAMETRES DE VOTRE COMPTE POUR FAIRE LA DEMANDE :</u>

